



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

Commune de Sommières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération** **d'aménagement du secteur « Massanas – La Crouzade » pour l'accueil** **du futur lycée de l'ouest nîmois sur le territoire** **de la commune de Sommières**

Par arrêté préfectoral n° 30-2018-05-031-002 du 31 mai 2018, une enquête publique relative au projet d'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur « Massanas – La Crouzade » pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois sur le territoire de la commune de Sommières, est ouverte en mairie de Sommières durant 17 jours consécutifs, du mardi 26 juin 2018, à 9 heures, au jeudi 12 juillet 2018 inclus, à 17 heures.

Cette enquête publique comprend deux objets :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement du secteur « Massanas – La Crouzade » pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois
- une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des biens immobiliers nécessaires à la réalisation de cette opération.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur « Massanas – La Crouzade » pour l'accueil du futur lycée de l'ouest nîmois, et la cessibilité des biens immobiliers nécessaires à sa réalisation, ou un arrêté de refus.

Monsieur Jacques ROUMANIE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes le 22 mai 2018.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie au public :

du 26 au 30 juin 2018 :

- le lundi, de 14 heures à 17 heures,
- les mardi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

- le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

du 1^{er} au 12 juillet 2018 :

- du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 13 heures 30.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la commune de Sommières, disponible à l'adresse suivante : <https://sommieres.fr/>

Durant celle-ci, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'acquisition de biens immobiliers en vue d'une opération d'aménagement du secteur « Massanas – La Crouzade » en prévision de l'implantation du futur lycée de l'ouest nîmois et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues – BP 72002 - 30252 Sommières Cédex.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie de Sommières aux jours et heures suivants :

le mardi 26 juin 2018, de 14 heures à 17 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le lundi 9 juillet 2018, de 9 heures à 12 heures

le jeudi 12 juillet 2018, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Tout renseignement utile sur le projet peut également être obtenu auprès de la mairie de Sommières, quai Frédéric Gaussorgues – BP 72002 - 30252 Sommières Cédex, tel : 04.66.80.88.00.

Le présent avis sera affiché en mairie de Sommières ainsi que sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Sommières ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.